N°1
MARS 2022

Com' une INFO Bonnemain

INVENTAIRE BOCAGER
EN COURS...

L'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** est en cours.
Dans ce cadre, un inventaire bocager, consistant à inventorier les haies bocagères et à définir leurs rôles (anti-érosion, coupe-vent, biodiversité...) est à réaliser.
Pour cela, la municipalité a formé un groupe communal constitué d'élus, d'agriculteurs, ainsi que de personnes connaissant bien le territoire.
Ces personnes ont été pour cette étude amenées à pénétrer sur des parcelles agricoles de la commune au cours du 1er trimestre 2022.
À la suite de cet inventaire, un règlement de protection du bocage sera rédigé et annexé au futur PLUI.

<u>Pourquoi inventorier ?</u>

- Protéger les éléments bocagers dans les documents d'urbanisme, pour conserver les multiples fonctions du bocage et avoir connaissance du patrimoine bocager de la commune ;
- Avoir une meilleure connaissance des enjeux hydrauliques et bocagers sur la commune.

<u>Afin de :</u>

- Préserver la ressource en eau ;
- Maintenir et/ou reconstituer un paysage fonctionnel ;
- Participer au maintien d'une agriculture durable.

Les intérêts multiples du maillage bocager

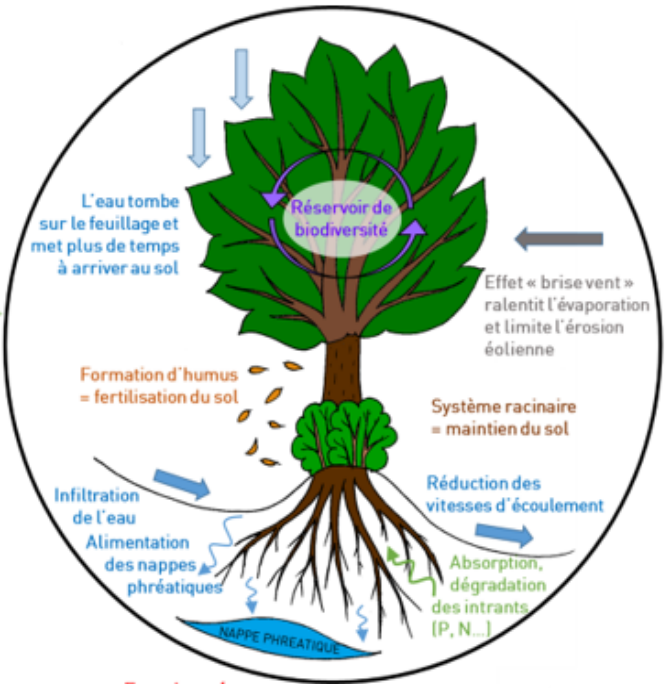

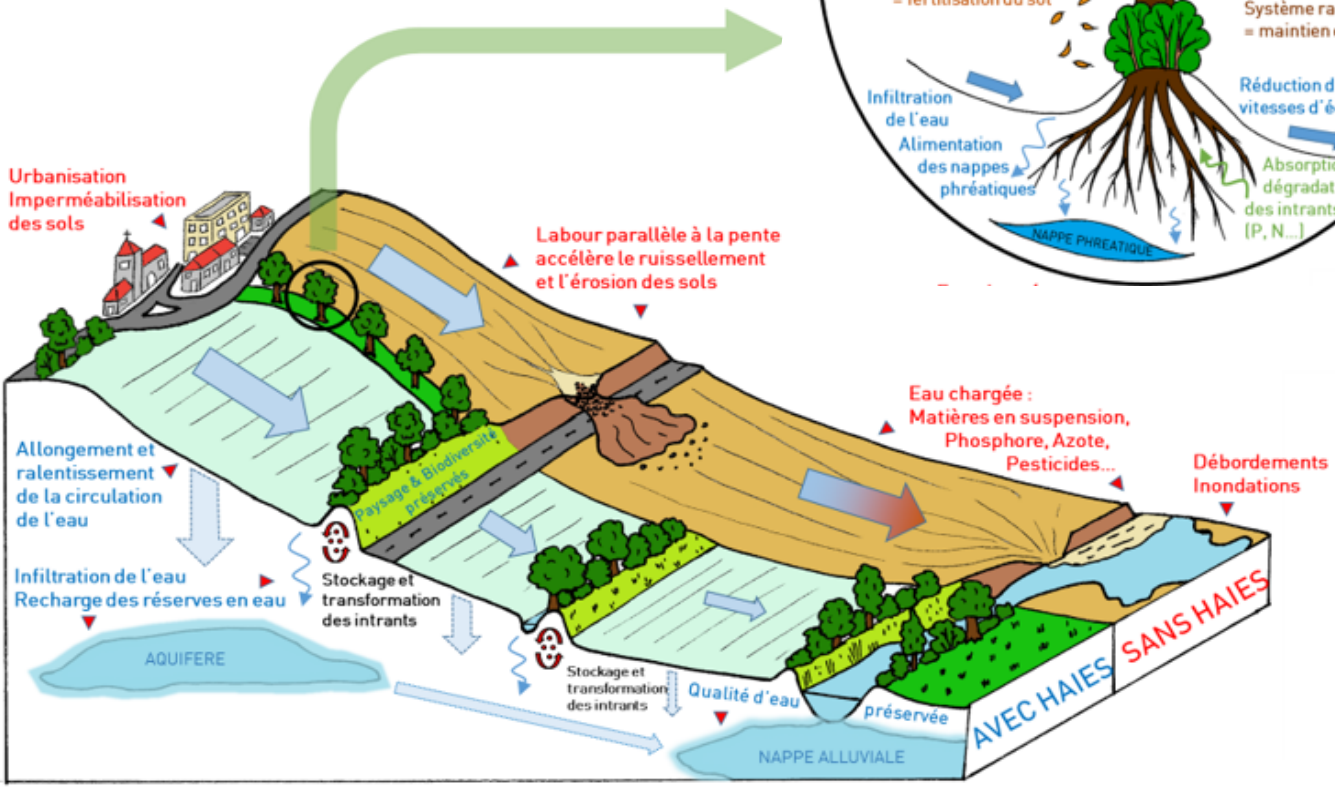

LES DEPÔTS SAUVAGES SONT INTERDITS!

Est considéré comme un dépôt sauvage le fait d'abandonner ses déchets quel qu'en soit la nature ou le volume, dans un lieu, public ou privé, non prévu à cet effet.
Ces dépôts sauvages sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication… et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Infraction à la loi

Les dépôts sauvages sont interdits et constituent des infractions sanctionnées par le code de l'environnement, de la santé publique et pénal (loi du 15 juillet 1975).

L'auteur d'un dépôt sauvage s'expose à **une amende allant jusqu'à 1500 euros**. **Ces dépôts sauvages sont inadmissibles et doivent être sanctionnés !**

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE !

Le recensement est le 1er acte autonome du futur citoyen.
Il est obligatoire pour tous les jeunes français, garçon ou fille, **dans les trois mois qui suivent les 16 ans.**

Deux possibilités s'offrent à vous:

♦ À LA MAIRIE

Muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous inscrire.

♦ PAR INTERNET

1. Créer son compte sur www.monservice-public.fr
2. Se munir des documents numérisés suivants : pièces d'identité et livret de famille.
3. Aller dans la rubrique « catalogue des services », cliquer sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » taper recensement citoyen en ligne ».
4. Suivre les instructions.

Journée Défense et Citoyenneté

Une attestation de recensement sera délivrée en mairie.
Elle sera indispensable pour toute inscription au baccalauréat ou au permis de conduire. Le jeune sera ensuite convoqué par l'administration pour effectuer sa journée Défense et Citoyenneté (JDC).
Le recensement permet aussi l'inscription automatique sur les listes électorales.

PENSEZ-Y !

La Maison Médicale de Garde de Combourg, assure des consultations de médecine générale en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux.

Elle est ouverte :

⇒ **Le samedi de 12h à 20h**
⇒ **Le dimanche et les jours fériés de 8h à 20h.**

Consultation sur rdv par appel préalable au 15

CLINIQUE ST-JOSEPH, Les Rivières, 35270 Combourg

DÉJECTIONS CANINES

POUR UNE COMMUNE PLUS PROPRE,
MERCI DE RAMASSER
LES DÉJECTIONS DE VOTRE ANIMAL

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal. Dans le cas contraire une amende de 35€ peut être appliquée.

IDENTIFICATION DES HABITATIONS

Dans le cadre de l'installation de la fibre, la commune de Bonnemain doit identifier par un numéro chaque habitation présente sur son territoire.
Il est donc impératif que chaque propriétaire fasse le nécessaire en affichant leur numéro d'adresse.

Ces coordonnées précises seront utilisées pour référencer les usagers du réseau 100% fibre.
Cette opération est aussi utile au quotidien pour les interventions des services de Secours et pour les services Postaux.

EXTRAIT DU COMPTE –RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

PRÉSENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, JOUBERT Michel, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, ROBERT Laurence, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre, MONTIER-COSSON Patrice.
Absentes excusées : ADAMS Brigitte, DURÉ Marie-Hélène, PRIÉ Cathy.
Secrétaire de séance : CITRÉ Laurent.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE HENRI MATISSE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration et d'extension des bâtiments scolaires qui découle de l'étude de faisabilité réalisée au cours de l'année 2021 par le cabinet Massot. Monsieur le Maire rend compte de la procédure qui s'est déroulée en 2 phases.
Considérant les notes techniques obtenues et le montant des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le cabinet SARL Gwenaël MASSOT Architecte, situé à Rennes ; les co-traitants BECB situé à Saint Berthevin et PROCESS Cuisines Blanchisseries situé à Bruz

- Approuve l'offre présentée qui se décompose de la manière suivante, pour une enveloppe prévisionnelle des travaux estimée à 1 500 000 € HT :

a) Mission de base : 120 850 € HT
b) Mission complémentaire OPC : 14 250 €
c) Mission complémentaire EXE : 8 500 €
d) Mission complémentaire CSSI : 300 €

Soit un total HT de 143 900 €, soit TTC : 172 680 €.

AMENAGEMENTS DE LA RUE DE LA MAISON NEUVE : PRESENTATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aménager la rue de la Maison Neuve (RD 9) pour la partie comprise entre la place de l'Eglise et la rue de la Rousselaie.
Monsieur le Maire présente le plan d'aménagement de la rue élaboré par Urba' Réal ainsi que l'estimatif qui fait ressortir un coût de 213 890 € HT.
Le projet consiste à la requalification d'une partie de la rue de la Maison Neuve :
- aménagement des trottoirs aux normes PMR et des chaussées,
- création d'un plateau surélevé au carrefour avec la rue de la Rousselaie,
- réfection du réseau des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce projet d'aménagement et sollicite des subventions auprès des organismes suivants : Département d'Ille et Vilaine (amendes de polices, participation enrobés et purges) et Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

CIMETIERE : RÉFECTION DES MURS D'ENCEINTE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection totale d'une partie du mur d'enceinte du cimetière côté sud ainsi que de resceller les pierres et mettre un chapeau sur le mur d'enceinte entre l'ancien cimetière et l'extension.
L'entreprise de maçonnerie ORY Père et Fils de Lourmais a fourni un devis pour l'ensemble de ces travaux d'un montant de 11 822.90 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux et sollicite une subvention au titre de la DETR pour la rénovation des murs du cimetière au taux de 40 %.

FINANCES : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget 2022, certaines dépenses d'investissement, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite des crédits suivants :

- Chapitre 204 : 13 000 €
- Chapitre 21 : 36 000 €
- Chapitre 23 : 105 000 €

PERSONNEL COMMUNAL : DÉLIBÉRATION FIXANT LA NATURE ET LA DURÉE DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

Les personnels des collectivités locales peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence. Dans certains domaines (par exemple : droit syndical, mandat électif, droit à la formation,) les autorisations spéciales d'absences sont réglementées. Ces dernières n'ont pas à faire l'objet d'une délibération. Cependant et notamment pour les évènements familiaux, des autorisations spéciales d'absences non réglementées peuvent être mises en place au sein des collectivités territoriales. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les motifs, la durée et les modalités d'octroi de ces autorisations spéciales d'absence.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les autorisations spéciales d'absence accordées aux agents à l'occasion d'évènements familiaux ou exceptionnels.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2020.

Extrait du compte –rendu de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2022

PRÉSENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, JOUBERT Michel, ESNAULT Alain, BARATTE Sylvie, ROBERT Laurence, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre, MONTIER– COSSON Patrice.
Absentes excusées : DURÉ Marie-Hélène, PRIÉ Cathy.
Secrétaire de séance : CARRIC Julie.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 27/2021 du 20 décembre 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Jean-Marc BLONDEL d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis rue de la Maison Neuve, appartenant aux Consorts HUET.

- Décision n° 28/2021 du 20 décembre 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Charles LACOURT, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 4 rue de Frémisson, appartenant à Madame Anne HOCQUET.

- Décision n° 29/2021 du 23 décembre 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Valérie ALLOT-RANC d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 3 allée Chateaubriand, appartenant à Monsieur Alexandre HONORE et Madame Frédéricka CORNILLE.

- Décision n° 01/2022 du 7 janvier 2022 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Nicolas BOULÉ d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 3 la Venelle, appartenant aux Consorts PERRIER.

PLAN DE RELANCE NUMERIQUE POUR LES ÉCOLES : PARTICIPATION COMMUNALE AU TRAVERS D'UN FONDS DE CONCOURS VERSE A LA CCBR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Bretagne Romantique (CCBR) a, au titre de sa compétence « création, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », candidaté à l'appel à projet de l'Etat relatif au plan de relance numérique pour les écoles. Le montant TTC investi par la communauté de communes pour doter l'école Henri Matisse de la commune de Bonnemain est de 8 827.40 €.
Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le versement d'un fond de concours à la communauté de communes Bretagne Romantique, à hauteur de 50 % maximum du montant TTC investi par celle-ci dans le cadre du plan de relance numérique, soit la somme de 4 413.70 €.

PLAN DE RELANCE CANTINE SCOLAIRE : ACQUISITION MATERIEL ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de France Relance, un dispositif de soutien spécifique vise à aider les communes rurales à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite « loi EGAlim », dans leur service de restauration scolaire.

Monsieur le Maire précise que la suppression des contenants en plastiques, notamment pour les entrées ou les desserts nécessitent un besoin en armoire froide plus importante pour chaque cantine.
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'acquisition d'armoires froides pour la cantine scolaire d'un montant de 4 868.72 € HT auprès de la société Kerfroid et sollicite une subvention.

TARIFS ALSH 2022 : RECTIFICATIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de l'accueil loisirs 2022 ont été votés lors de la séance du 18 novembre 2021. Cependant, fin décembre 2021, l'UFCV a informé la commune que la CAF impose à partir de 2022 l'application d'une tarification au quotient familial pour les familles « hors communes ».
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la tarification suivante :

Tarif commune et hors commune fréquentant les écoles :
- Pour les tranches de quotient familial comprises entre 0 à 903 €, la journée sera facturée 7,12 € et la demi journée 4,85 €.
- Pour les tranches supérieures, la journée sera facturée 10,20 € et la demi journée 6,97 €.
- Pour les familles dont les ressources ne sont pas connues, la journée sera facturée 10,61 € et la demi journée 7,12 €.

Tarif hors commune :
- Pour les tranches de quotient familial comprises entre 0 à 903 €, la journée sera facturée 13,29 € et la demi journée 10,42 €.
- Pour les tranches supérieures, la journée sera facturée 16,36 € et la demi journée 12,53 €.
- Pour les familles dont les ressources ne sont pas connues, la journée sera facturée 16,85 € et la demi journée 12,67 €.
- Pour toutes les tranches, le repas sera facturé 3,70 €.

Les familles extérieures dont les enfants fréquentent les écoles de la commune bénéficieront de la même tarification que les familles domiciliées sur la commune.

LOTISSEMENT COMMUNAL LA MARRE BOUTIER : VENTE LOTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre :
- le lot n° 1 de 515 m² à Madame Gwénola LEBRET au prix de 36 050 € TTC.
- le lot n° 3 de 566 m² à Monsieur et Madame Hervé HANEL au prix de 39 620 € TTC.
- le lot n° 7 de 516 m² à Monsieur Erwan LIMOU et à Madame Fanny LEMONNIER, au prix de 36 120 € TTC.
- le lot n° 8 de 608 m² à Monsieur Erwan CHEVALIER et à Madame Nolwenn MOISAN au prix de 42 560 € TTC.

SUBVENTION 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention d'équilibre de **5 500 €** au budget du CCAS.

ÉCOLE SAINT-JOSEPH : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022

En application du contrat d'association liant l'Ecole Privée Saint-Joseph et l'Etat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'OGEC une subvention de fonctionnement de **48 367.90 €** pour l'année 2022.

INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une indemnité de **320 €** à Monsieur le curé de Combourg pour l'année 2022.

EXTRAIT DU COMPTE –RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 MARS 2022

PRÉSENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, ADAMS Brigitte, CORMIER René, ESNAULT Alain, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, GARZETTA Jean-Pierre, MONTIER-COSSON Patrice et RINGARD Lénaïck.

Absents excusés : DURÉ Marie-Hélène, JOUBERT Michel, BARATTE Sylvie, BOUVIER Stéphanie et PRIÉ Cathy.
Pouvoir : JOUBERT Michel à PIOT Marcel.
Secrétaire de séance : Lydie RONCIERE.

PROCLAMATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE À UNE DÉMISSION

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Madame Laurence ROBERT de son mandat de conseillère municipale et prend acte de l'installation de Monsieur Lénaïck RINGARD en qualité de conseiller au sein du Conseil Municipal.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

A la question de Monsieur Jean-Pierre GARZETTA concernant la non-retranscription des réponses apportées aux questions écrites, Monsieur le Maire lui répond qu'il se conforme au règlement intérieur.
En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :
Décision n° 27/2021 du 20 décembre 2021 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Jean-Marc BLONDEL, 2 place Sadi Carnot 62450 BAPAUME d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis rue de la Maison Neuve, appartenant aux consorts HUET.
Acceptation des devis suivants concernant la restructuration et extension école Henri Matisse :

- diagnostic préalable amiante et plomb : APAVE pour un montant de 630 € HT
- Mission contrôle technique : Bureau Véritas pour un montant de 6 380 € HT
- Mission SPS : MDC pour un montant de 3 108 € HT.

COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal approuve, par 13 voix pour et 2 voix contre (Jean-Pierre GARZETTA et Patrice MONTIER-COSSON) les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le trésorier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno JACQUEMIN, 2ème adjoint, adopte par 11 voix pour et 2 voix contre (Jean-Pierre GARZETTA et Patrice MONTIER-COSSON) le compte administratif de la commune qui fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 824 689.95 €
Recettes : 1 248 663.80 €
Soit un excédent de fonctionnement : **423 973.85 €**
INVESTISSEMENT
Dépenses : 278 683.32 €
Recettes : 452 906.93 €
Soit un excédent d'investissement : **174 223.61 €**

Résultat global : 598 197.46 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno JACQUEMIN, 2ème adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'assainissement collectif qui fait ressortir les résultats suivants :

EXPLOITATION
Dépenses : 23 367.80 €
Recettes : 209 466.89 €
Soit un excédent d'exploitation de : **186 099.09 €**
INVESTISSEMENT
Dépenses : 23 199.91 €
Recettes : 91 741.76 €
Soit un excédent d'investissement de : **68 541.85 €**

Résultat global : 254 640.94 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : LOTISSEMENT DE LA MARRE BOUTIER

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno JACQUEMIN, 2ème adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif du lotissement qui fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 423 640.76 €
Recettes : 617 230.63 €
Soit un excédent de fonctionnement de : **193 589.87 €**

INVESTISSEMENT
Dépenses : 654 623.27 €
Recettes : 333 540 €
Soit un déficit d'investissement de : **321 083.27 €**

Résultat global : - 127 493.40 €

SUBVENTION ANIMATEUR SPORTIF

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de **11 400 €** au FCHBR concernant l'animateur sportif.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du temps de travail de cinq agents du service périscolaire.

PANNEAU POCKET

La mairie de Bonnemain se rapproche de vous grâce à **l'application gratuite Panneau Pocket.**
Ce système vous permet **d'être informé en temps réel de l'actualité de votre commune et de celle des écoles.**
Vous pouvez télécharger cette application gratuitement en allant sur le Play Store de votre mobile.

Panneau Pocket

SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT

La mairie propose à ses administrés de participer gratuitement à 2 sessions d'initiation aux premiers secours le 1er juin 2022, de 10h à 12h à la salle des fêtes.

Elles seront encadrées par un formateur de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers.

Si vous souhaitez y participer, contactez la mairie avant le 2 mai :
⇒ par téléphone au 02 99 73 46 39
⇒ ou par mail : mairie@bonnemain.fr

Les premiers à nous contacter seront les premiers inscrits.

RAPPEL: présence de défibrillateurs à la mairie, la salle des fêtes, la salle de la Poterie et Delta Dore

INSCRIPTION BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES DU RÉSEAU

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'INSCRIPTION EST GRATUITE POUR LES MOINS DE 18 ANS !

♦ Pour les habitants des communes du réseau :
⇒ Gratuité pour les moins de 18 ans
⇒ 10 € par adulte et par an (de date à date)

♦ Pour les habitant des communes hors réseau :
⇒ 15 € par personne et par an (de date à date)

♦ Pour les personnes bénéficiant des minimas sociaux, les étudiants de 18 à 25 ans, les touristes (caution de 50 €), les nouveaux habitants (arrivés il y a moins d'un an) :
⇒ 5 € par adulte et par an (de date à date)

♦ GRATUITÉ POUR LES BÉNÉVOLES ŒUVRANT EN BIBLIOTHÈQUE
N'hésitez pas à venir vous renseigner !

Le Livre en Bonnes Mains – Bibliothèque Municipale

bibliotheque@bonnemain.fr
Tél : 02 23 16 04 88

bibliothèques.bretagneromantiques.fr
Vous trouverez le catalogue de toutes les bibliothèques, les coups de cœurs, les animations, les nouveautés…

Réseau Bretagne romantique

TRAVAUX SUR LA RD 80

La circulation sera interdite du 4 au 15 avril sur la D80 , une déviation sera mise en place sur la D9 en direction de Lanhélin, puis la D10 en direction de Dol-de-Bretagne

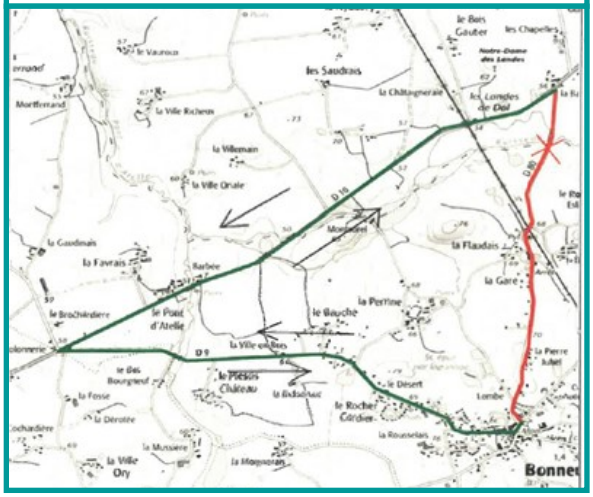

SMICTOM VALCOBREIZH

Veuillez sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte et pensez à les rentrer, si possible, aussitôt.

Le comité syndical a voté dernièrement ses tarifs 2022. Les élus ont décidé d'augmenter le montant de la redevance de 6 euros pour tous les ménages.
Les tarifs seront de 100 euros pour une ou deux personnes, de 150,20 euros pour 3 personnes et plus.
Cette hausse est liée notamment à l'inflation.

La flambée des prix de l'énergie et des carburants a des répercussions sur les coûts de collecte (100 000 euros de plus).

Au cours des prochaines semaines, le SMICTOM renforcera le contrôle des bacs d'ordures ménagères.

Les ménages dont les bacs débordent trop régulièrement seront dotés automatiquement d'un bac d'un volume supérieur qui correspondra mieux au volume de déchets généré.

Vous pouvez, si nécessaire, faire la demande d'un bac plus grand auprès des services du SMICTOM.

SMICTOM VALCOBREIZH service public des déchets

SERVICE DE DESTRUCTIONS DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

BILAN ANNEE 2021 :

173 destructions de nids de frelons asiatiques ont été assurées sur le territoire de la Communauté de communes.

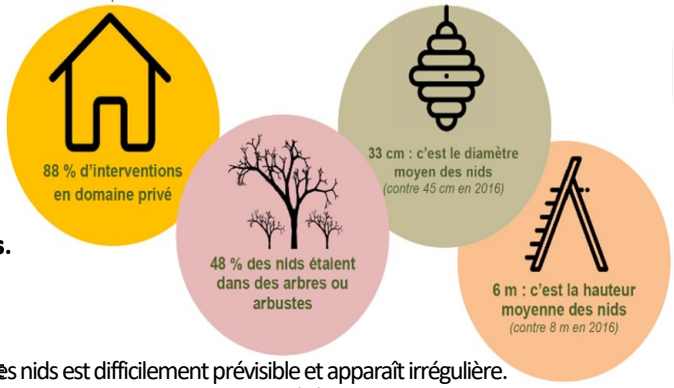

D'année en année, l'évolution des nids est difficilement prévisible et apparaît irrégulière. Ces variations s'expliquent en partie par les conditions météorologiques.

Le montant global des interventions assurées jusque fin novembre 2021 s'élève à 15 930 €.

Comme délibéré en conseil communautaire du 31/03/2016, la prise en charge financière des interventions est assurée à 50% par la Communauté de communes (soit 7 965 €) et à 50% par les communes (soit 7 965 €).

Le coût à la charge de chaque commune est calculé en fonction du nombre d'habitants (0.45€) et non du nombre de nids réellement détruits sur chaque commune.

AGES & VIE

La construction des deux résidences Ages & Vie, qui accueilleront 16 personnes âgées, a démarré au mois de novembre dernier.

Les travaux avancent à grands pas et permettront à ce beau projet de voir le jour en début d'année 2023.

TERRAIN MULTISPORTS

La société Synchronicity de Guidel (56), que nous avions retenu, a installé le terrain multisports.

Celui-ci a été aménagé en février dernier.

A ce jour, il ne reste que les marquages au sol à réaliser.

Tous nos sportifs pourront donc bientôt en profiter !

PROJECTION PLEIN AIR

Fin février, la compagnie Machtiern a choisi Bonnemain pour venir projeter un court-métrage en extérieur intitulé "Paroles de territoire".

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet de territoire Dimension 25.

Quelques autres communes ont pu bénéficier de cet évènement grâce au soutien de la Communauté de Communes, du département d'Ille-et-Vilaine et de la région Bretagne.
Un grand écran a été installé sur la place de l'Eglise et à la tombée de la nuit, les passants ont pu apprécier ce petit film. Il s'agissait d'un collectage de témoignages, d'idées et d'avis autour du cirque réalisé auprès d'habitants de la CCBR, de résidents de l'EHPAD de St-Thual et d'élèves de l'école Anne-Sylvestre de Dingé.

Nous remercions la compagnie Machtiern pour leur déplacement et joli travail. Nous serons ravis de l'accueillir à nouveau pour d'autres évènements.

AIRE DE JEUX

C'est aussi la société Synchronicity qui avait été retenue pour installer l'aire de jeux au mois de janvier. Cette structure multifonctions est implantée derrière la salle des fêtes.

Elle a déjà fait le bonheur de beaucoup d'enfants, parents et assistants maternels qui viennent nombreux chaque jour.

Des bancs ainsi que des poubelles ont été ajoutés pour le confort de tous.

Nous avons malheureusement déjà déploré des dégradations sur la structure ce qui a occasionné des dépenses de la part de la commune.

AGENDA

AVRIL

2 Fest Noz Comité des fêtes de Meillac
Salle des Fêtes

Ludolire
Bibliothèque

10 Élections présidentielles—1er tour
Salle des fêtes

24 Élections présidentielles- 2ème tour
Salle des fêtes

28 Biblilud
Bibliothèque

30 Chasse aux œufs - A.E.P.
La Poterie

MAI

4 Repas de Printemps
Club du Bon Accueil—salle des fêtes

8 Vide grenier - A.E.P.
Salle des fêtes

Commémoration victoire 1945

19 Biblilud
Bibliothèque

20 Université du Temps Libre
Conférence Juge Van Ruymbeke
Salle des fêtes

22 Vide grenier - APEL
La Poterie

JUIN

1er Formation aux gestes qui sauvent
Salle des fêtes

3 Fêtes de la Musique
Parking salle des fêtes

6 Troupe Tonone– Théâtre enfants
Salle des fêtes

8 Vide grenier - A.E.P.
salle des fêtes

12 Élections législatives 1er tour
Salle des fêtes

19 Élections législatives 2ème tour
Salle des fêtes

26 Kermesse école St-Joseph
École

MARCHE NORDIQUE

Tous les mardis et vendredis
matins à partir de 9h15,
au départ d'une des communes de la CCBR.

Renseignements auprès de :
Laurent : 06.99.00.05.18
Et Adrien : 06.22.93.26.81

CLUB DU BON'ACCUEIL

Après une année 2021 chamboulée par la crise sanitaire qui n'a cessé de contrarier notre programme habituel (concours de belote, voyages, repas…), nous nous réunissons tous les 2ème et 4ème mercredi après-midi de chaque mois.

◊ La danse en ligne a repris depuis octobre et est toujours aussi appréciée.
◊ Nous organisons cette année le repas de printemps le 4 mai 2022.

PARLONS GALLO !

Eune rubriqe pou aconètr des menières de dire an galo

Une rubrique afin de découvrir des expressions en gallo.

LE GALO, QHI Q'CET DON ?

Le gallo est l'une des deux langues historiques de Bretagne avec le breton.

Ni patois, ni dialecte, le gallo est une langue romane, issue de latin populaire, qui fait partie de l'ensemble dit «des langues d'oïl» (tout comme le français, le picard, le normand, le jerriais…). Elle est parlée traditionnellement dans la partie orientale de la Bretagne, à l'est d'une ligne Plouha-presqu'île de Rhuys et jusqu'en Pays de Retz.
Le gallo est pratiqué au quotidien par 5 % de la population de Haute-Bretagne soit près de 200 000 locuteurs. Il est compris par environ 400 000 personnes.

Ditons galo du mouéz :

« A la më-mâ, les jous et les nets sont d'arâz »

Vers l'équinoxe de printemps, les jours et les nuits sont d'égale durée.

« Mârs o ses martiaos, avri do ses coutiaux, écorchent vaches et viaos »

« Mars avec ses marteaux, avril avec ses couteaux, écorchent vaches et veaux »

HORAIRES DE LA MAIRIE & CONTACTS

Bonnemain

Lundi et vendredi : 8h45 à 12h30 / 14h à 17h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h45 à 12h30

Mairie
2, Place de l'Église
35270 Bonnemain

02.99.73.46.39
mairie@bonnemain.fr

www.bonnemain.fr